



## COMPTE-RENDU N° 142

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

**Etaient présents :**

Philippe de BEAUREGARD, Maire. Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Emilie LAGIER, Fanny BISCARRAT, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Martine CELAIRE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés :**

Lionel MURET donnant procuration à Annick GUERRERO, Sylvette GILL donnant procuration à Christine WINKELMANN, Laurent ARCUSET donnant procuration à Jean-François MENGUY, Renée SOVERA donnant procuration à Michel PAÏALUNGA, Vincent TEOCCHI et Stessy DEROSIER, excusés.

Monsieur Philippe de BEAUREGARD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Patricia ROCHE, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille BULY - LAMBERT suite au décès de Monsieur Henri LAMBERT, de la famille BAYEUX suite au décès de Monsieur Gilbert BAYEUX, des familles FAROUX et FERNANDEZ suite au décès de Madame Evelyne BONNET, ancienne Présidente de l'Amicale Laïque et de la famille EYDAN suite au décès de Monsieur René EYDAN lors de la balade gourmande 2016. Il informe également l'assemblée des remerciements de l'association des Vieux Crampons Camarétois, du Comité de Jumelage et des Restos du Cœur de Vaucluse pour l'octroie d'une subvention de fonctionnement. Enfin, il donne lecture d'un courrier reçu du Syndicat des Vignerons du Plan de Dieu en remerciement de la motion votée le 29 mars 2016 en soutien aux viticulteurs français dans le cadre du Tour de France 2016. Monsieur le Maire précise que, face à l'élan de contestation, les organisateurs du Tour de France ont renoncé à faire la promotion du vin chilien.

### **Compte-rendu de la séance du 29 mars 2016 :**

Le compte-rendu de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité des votants.**

<b>Dossier n °1</b>
---------------------

**MODALITES ET TARIFS DE LOCATION  
SALLE DE LA GUARRIGUETTE  
RAPPORTEUR : JEAN-MICHEL MARLOT**

Devant les nombreuses demandes de mise à disposition de la salle de la Garriguette, de ses bâtiments et installations, en accord avec l'association occupant le site, la municipalité a décidé de mettre en place une convention de mise à disposition et de fixer une tarification de location.

Les demandes de locations seront décidées en accord avec le club de pêche utilisateur du site.

Le bâtiment a récemment fait l'objet de travaux de rénovation du dispositif de chauffage et de mise en conformité électrique.

Il est proposé d'instaurer les tarifs suivants :

- 70 €uros pour les associations camarétoises, employés municipaux et les particuliers domiciliés sur la commune,
- 120 €uros pour les extérieurs.

**Leu Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants – 1 ABSTENTION** (Martine CELAIRE) - la convention de mise à disposition du site de la Garriguette ainsi que les tarifs de location suivants :

- 70 €uros pour les associations camarétoises, employés municipaux et les particuliers domiciliés sur la commune,
- 120 €uros pour les extérieurs.

Les recettes liées à ces nouveaux tarifs seront encaissées par la régie « location de salles » et imputées à l'article budgétaire 752.

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE  
APPROBATION DE LA CONVENTION « POINT NUMERIQUE CAF »  
RAPPORTEUR : ANNICK GUERRERO**

Les services publics et au public sont essentiels à la vie quotidienne des populations et à l'attractivité des territoires. Ils jouent un rôle majeur en matière de cohésion sociale et territoriale.

L'accès aux services publics relève de plus en plus de plusieurs canaux conjoints et complémentaires : Internet, téléphone, physique... Il est nécessaire de prendre en compte cette évolution des modes de relations entre les opérateurs de services et les citoyens.

Pour répondre aux défis posés par l'augmentation et la diversification des modalités de contact, la Branche Famille a initié simultanément plusieurs chantiers institutionnels qui visent à la doter des piliers d'une relation de service renouvelée : refonte du Caf.fr, redéfinition de l'offre téléphonique, développement de la dématérialisation des relations avec les allocataires et les partenaires.

Prenant appui sur ces réalisations, la Branche Famille souhaite proposer à ses usagers un agencement des modalités de contact qui soit adapté à leurs demandes et qui permette d'établir des contacts efficaces et utiles tant pour l'utilisateur que pour la gestion de sa situation.

Cette évolution de la relation de service suppose de concevoir une offre de relation avec les partenaires, qui soit aisément lisible et appropriable par les usagers et qui facilite un usage efficace des différents canaux de la relation de service.

Cette articulation participe à l'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur et de la bonne gestion des moyens disponibles. Elle doit faciliter l'accès de tous les habitants aux services publics et à leurs droits, aider à surmonter la complexité des démarches administratives grâce à la simplification des outils et à la présence d'animateurs de proximité permettant d'orienter le public.

La commune de Camaret-sur-Aigues, soucieuse d'adapter les modalités d'accueil, de promouvoir la recherche de solutions adaptées et durables, visant un objectif d'égalité entre les territoires et entre les citoyens pour l'accessibilité aux services publics, s'est inscrite dans cette démarche.

La Commune de Camaret-sur-Aigues et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse s'accordent pour faciliter l'accès aux services numériques de la CAF au sein des locaux de la Maison Pour Tous.

A cet effet, il convient d'approuver une convention afin de définir les conditions et modalités de partenariat, formalisé par la labellisation « Point numérique CAF ». La convention ne donne lieu à aucun paiement, elle est réalisée à titre gratuit.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité** - la convention « Point Numérique CAF » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, **et autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

**AVIS SUR LA PART COMMUNALE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT  
AUX INSTITUEURS NON LOGES PAR LA COMMUNE  
RAPPORTEUR : JEAN-FRANCOIS LEROY**

Vu le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du Code de l'Education,

Vu l'article R 212-9 du Code de l'Education précisant que le montant de l'Indemnité Représentative de Logement (I.R.L.) est fixé par le préfet après avis du conseil départemental de l'éducation nationale et du conseil municipal,

Considérant la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de maintenir à 63.81€ par instituteur le montant de la part communale de l'I.R.L. pour l'année 2015,

Monsieur le Maire précise que ce montant était identique en 2014 et qu'un seul instituteur est concerné à Camaret-sur-Aigues,

**Le Conseil Municipal émet à l'unanimité** - un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de Vaucluse de maintenir à 63.81€ par instituteur la part communale de l'Indemnité Représentative de Logement pour l'année 2015.

**REGROUPEMENT DES CASERNES DE POMPIERS  
DE SERIGNAN-DU-COMTAT ET CAMARET-SUR-AIGUES  
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

La commune de Camaret-sur-Aigues est sollicitée par le Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse pour un projet de construction mutualisée d'une caserne de pompiers commune avec Sérignan-du-Comtat.

Le projet est envisagé sur la commune de Sérignan-du-Comtat, au Nord de l'Aygues, à proximité de la Zone d'Activité en bordure de la RD43.

Il est envisagé un financement partagé du projet à hauteur de 75% par le Conseil Départemental de Vaucluse et 25% pour les communes bénéficiaires du projet.

Ce projet permettrait une optimisation des moyens de secours ainsi qu'une meilleure efficacité d'intervention.

**Le Conseil Municipal émet à l'unanimité** - un accord de principe favorable à ce projet de regroupement sous réserve d'un accord financier entre les communes concernées et le Conseil Départemental de Vaucluse **et autorise** Monsieur le Maire à mener toutes démarches utiles en ce sens.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AYGUES OUVEZE EN PROVENCE**  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS**  
**DU DROIT DES SOLS**  
**RAPPORTEUR : CHRISTINE WINKELMANN**

La Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Pour pallier ce désengagement des services de l'Etat, la communauté de communes a créé un service commun, sur le fondement de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a pour objet la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes par voie conventionnelle.

Par délibération n°103 du 25 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts pour y inclure la création d'un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols.

Par délibération n°2015-001 du 29 janvier 2015, les élus communautaires ont approuvé la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ainsi que les termes de la convention entre les communes adhérentes et le service instructeur de la communauté de communes. Ces conventions ont également été approuvées par les conseils municipaux des communes qui ont souhaité adhérer à ce service commun, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Conformément à l'article 11 des conventions signées entre les communes et le service commun des autorisations du droit des sols, un rapport annuel du service rendu doit être produit.

Ce rapport a été présenté devant le conseil communautaire le 24 mars 2016 et a été transmis à la commune de Camaret-sur-Aigues le 19 avril 2016 en vue de son adoption par le conseil municipal.

La commune de Camaret-sur-Aigues, adhérente à ce service, est donc appelée à approuver le rapport annuel du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** - le rapport annuel du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols pour l'année 2015.

**DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE FOOT – ANIMATIONS**  
**ET DU STADE DE FOOTBALL**  
**RAPPORTEUR : JEAN-MICHEL MARLOT**

Suite à la récente construction d'une salle polyvalente foot-animations pour le complexe sportif du football et considérant que le stade de football ne porte pas de dénomination, il est proposé de baptiser ces deux équipements.

Les dénominations suivantes sont proposées :

- « Gérard TRUFFO » pour la salle polyvalente foot-animations,
- « Vincent MURATORI » pour le stade de football.

Il est rappelé le dévouement de Monsieur Gérard TRUFFO qui a beaucoup œuvré pour notre commune en tant que dirigeant d'équipes de jeunes footballeurs, puis Président de la Commission des Jeunes et enfin bénévole au sein de l'Avenir Sportif Camarétois.

En ce qui concerne Monsieur Vincent MURATORI, il a fait ses débuts comme jeune footballeur en 2002. Il est devenu footballeur professionnel à l'AS MONACO et actuellement à l'AS NANCY LORRAINE. Il a été sélectionné à trois reprises comme joueur en équipe de France « Espoirs ». Agé aujourd'hui de 29 ans, il est resté très attaché à l'ASC et à la commune de Camaret-sur-Aigues.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS** (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Martine CELAIRE et Laurent ARCUSET ayant donné procuration à Jean-François MENGUY) - de dénommer le stade municipal « Vincent MURATORI » et la salle polyvalente foot-animation « Gérard TRUFFO ».

**Dossier n °7**

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN  
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  
SERVICE JEUNESSE  
POINT INFORMATION TOURISME  
SERVICE TECHNIQUE  
RAPPORTEUR : ANTONIO MUGA**

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe,

Oui la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe,

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** - de créer **30** postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, club-ados, Temps d'Activité Périscolaire), **2** postes d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le Point Information Tourisme, **4** postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service technique, pour un accroissement saisonnier d'activité, et **d'imputer** les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

**Dossier n °8**

**MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS  
CREATION DE POSTES PERMANENTS  
RAPPORTEUR : ANTONIO MUGA**

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du 03 mars 2016 établissant le tableau théorique des effectifs de la Commune de Camaret-sur-Aigues,

Vu le Budget de la Commune,

Vu les dispositions statutaires applicables aux différents agents de la commune en matière d'évolution de carrières,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents titulaires,

- ✓ pour le service enfance jeunesse et que cet agent exercera à titre principal les fonctions d'animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- ✓ pour le service de police municipale et que ces agents exerceront à titre principal les fonctions de brigadier chef principal, à temps complet,
- ✓ pour le service technique et que cet agent exercera à titre principal les fonctions d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,

Considérant l'intégration au tableau théorique des avancements de grade proposés en Commission Administrative Paritaire du 22 juin prochain,

Oùï les propositions de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** - la création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour le service enfance jeunesse, de deux postes de brigadiers chefs principaux de police municipale à temps complet et d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour le service technique, ainsi que le nouveau tableau théorique des effectifs.

<b>Dossier n °9</b>
---------------------

**TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES SUR  
LES LISTES ELECTORALES POUR L'ANNEE 2017  
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

Vu le Code Pénal, notamment les articles 259 et suivants,

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2016 portant à quatre le nombre de jurés d'assises pour la Commune de Camaret-sur-Aigues,

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de la liste préparatoire,

Considérant que, en vue de dresser la liste préparatoire, le maire tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de nom triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral,

Considérant que ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,

**Le Conseil Municipal procède** au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017 :

	N° d'inscription sur la liste générale	Nom	Prénom
1	2763	PICOT	Aurélien
2	725	CAPPEAU	Maurice
3	2472	MONNIER	Marie-France
4	2652	PALMIER	Robert
5	1120	DERECUSSON	Claudine
6	1741	GUIZZARDI	Jean-Baptiste
7	3236	SLIFI	Dalila
8	469	BORDINO	Lydia
9	3179	SEMITIEL	David
10	2328	MATHIEU	Thierry
11	2676	PATACCHINI	Jimmy
12	3207	SIKORA	Anthony

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.